



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 10 avril 2018

Dengue à La Réunion : poursuite de l'épidémie dans l'Ouest et le Sud

L'épidémie de dengue en cours se poursuit dans l'ouest, le sud et pourrait s'étendre au nord de l'île. Du 2 au 8 avril, 237 cas de dengue ont été confirmés, portant à 992 le nombre total de cas autochtones signalés en 2018. Afin de limiter l'ampleur de l'épidémie, l'ensemble des acteurs (ARS Océan Indien, services de l'Etat, collectivités locales) sont mobilisés et multiplient les actions de lutte anti-vectorielle dans les zones touchées. La mobilisation active de l'ensemble de la population est plus que jamais attendue et nécessaire pour lutter contre les moustiques.

Situation épidémiologique au 10 avril

Après une circulation inhabituelle à bas bruit du virus de la dengue en 2017, y compris durant l'hiver austral, le nombre de cas de dengue est en augmentation depuis le début de l'année 2018.

Au cours de la semaine dernière (du 2 au 8 avril), 237 cas de dengue ont été confirmés, portant à 992 le nombre total de cas autochtones signalés en 2018. Les cas signalés résident principalement :

- **Dans l'ouest**
à Saint-Paul, Gare routière et Étang Saint-Paul (53 cas), Bois de Nèfles et La Plaine (47 cas), Saint-Gilles-les-Bains (16 cas), Saint-Gilles-les-Hauts (12 cas), La Saline (8 cas), à La Possession (7 cas), Le Port (20 cas), Saint-Leu (6 cas).
- **Dans le sud**
à Saint-Pierre, (19 cas) et Ravine des Cabris, Bois d'Olives (26 cas)

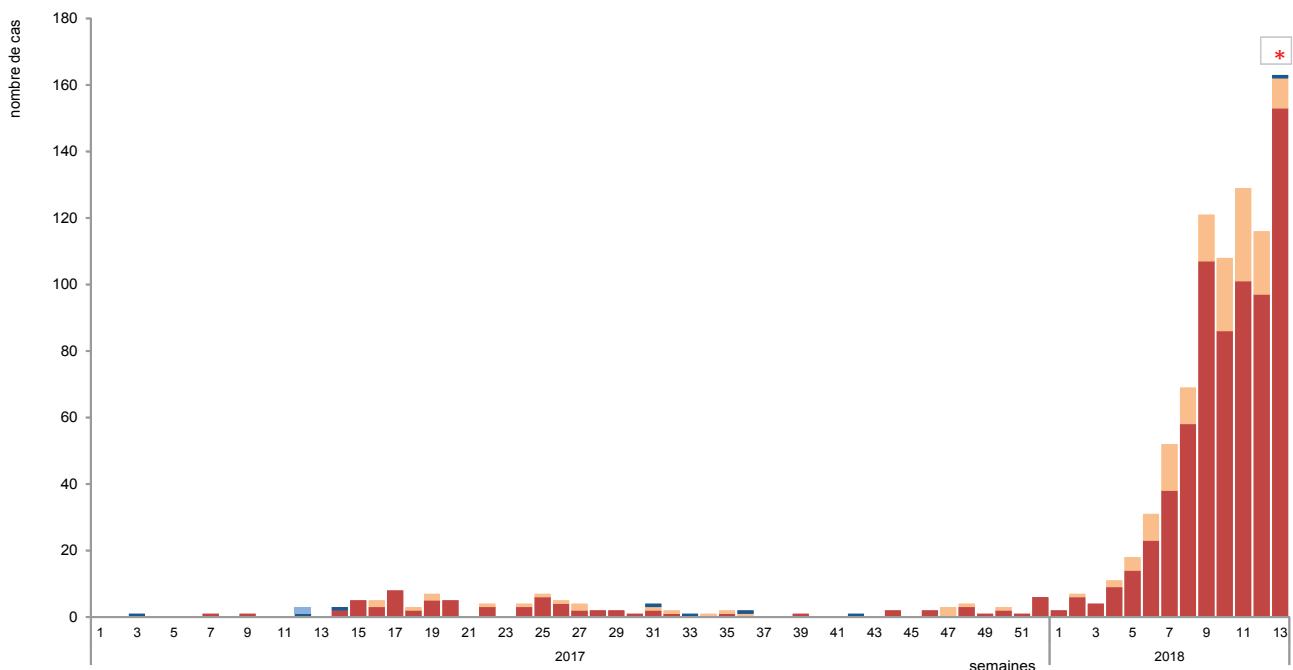
Des cas isolés sont également mis en évidence dans d'autres communes de l'île, y compris dans le Nord. Au total depuis le début de l'année 2017, **1086 cas autochtones** ont été confirmés. Les consultations aux urgences sont en augmentation ainsi que les hospitalisations (30 hospitalisations en 2018 et 12 en 2017).

>> *Carte répertoriant les cas de dengue téléchargeable sur le site internet de l'ARS OI :*
<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/situation-de-la-dengue-a-la-reunion>

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974





Réalisation : Santé publique France océan Indien (Cire OI)

Renforcement des actions de lutte anti-vectorielle

Des interventions de lutte anti-vectorielle sont réalisées quotidiennement en porte-à-porte dans les quartiers touchés par la dengue. L'objectif est d'éliminer le plus possible, autour du domicile des personnes ayant contracté la dengue, les moustiques vecteurs de la maladie, pour limiter la propagation du virus dans les maisons alentours : réalisation de traitements insecticides (pour diminuer la densité de moustiques adultes) et destruction des gîtes en eau contenant des larves de moustiques. Dans le cadre du passage en niveau 3 du dispositif ORSEC, la mobilisation du dispositif renforcé de lutte anti-vectorielle est mené par l'ARS Océan Indien (120 agents, complétés par 29 intérimaires) et le service départemental d'incendie et de secours (40 sapeurs-pompiers volontaires).

Quelques chiffres-clé depuis le début de l'année :

- des actions de lutte anti-vectorielle menées dans 811 zones où la circulation de la dengue a été jugée probable ou confirmée ;
- près de 7 000 contrôles de cours et de jardins chez des particuliers ;
- environ 1 200 maisons identifiées avec des gîtes larvaires et plus de 3000 gîtes larvaires éliminés ;
- la réalisation de traitements insecticides de jour dans les cours et jardins de plus de 4 700 maisons ;
- des opérations de traitements insecticides de nuit ayant couvert près de 20 000 maisons
- 800 maisons visitées à Saint-Paul depuis les 15 derniers jours par les pompiers.

Par ailleurs, des équipes de volontaires de la Croix Rouge interviennent depuis 2 semaines, le week-end, dans les quartiers concernés : une centaine de maisons supplémentaires ont été visitées pour l'élimination des gîtes larvaires et la sensibilisation du public aux gestes de prévention.

Enfin les communes et intercommunalités se mobilisent également et multiplient les opérations de nettoyage de quartier.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Recommandations à la population

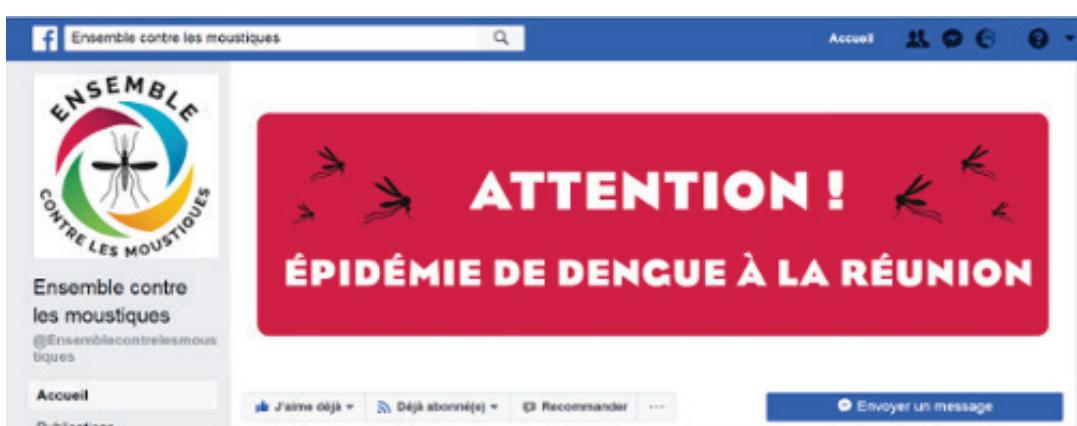
Il est rappelé à tous l'importance de mettre en œuvre les gestes de prévention, en particulier les habitants des zones touchées :

- Eliminer les récipients en eau autour de son habitation ;
- Eliminer les déchets pouvant générer des gîtes larvaires ;
- Se protéger des piqûres de moustiques ;
- Consulter impérativement son médecin, en cas d'apparition de symptômes de la maladie (apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées, nausées, vomissements, saignements ou fatigue) et continuer à se protéger des piqûres de moustiques.

Cette lutte collective est le moyen le plus efficace pour endiguer l'épidémie.

Découvrez la page facebook « Ensemble contre les moustiques »

destinée à relayer les informations concernant la lutte contre le moustique au plus près de la population.



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

